

Quoi de Neuf ? Petra zo Nevez ?

N° 05

12.03.2021

MAIRIE DE KERNOUËS

1 Pont Mein
29260 KERNOUËS

CONTACT

02.98.83.05.04
accueil.mairiekernoues@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Vendredi : 9h15 - 12h15
Mercredi : 9h15-12h15 / 13h30-16h30

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi : 10h00 - 12h00 ou sur rendez-vous

PERMANENCE DES ADJOINTS

Sur rendez-vous

DÉCHÈTERIE

Lundi > Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-17h45
Dimanche > Fermé

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LESNEVEN 02.98.21.11.77

SPED SERVICE ELIMINATION DES DÉCHETS 02.98.21.87.88

CDAS : 02.98.83.23.66

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

PHARMACIE DE GARDE : 3237

EDF/ENEDIS DÉPANNAGE : 09 726 750 29

RÉGIE DES EAUX LESNEVEN : 02 98 83 02 80

ORANGE DÉPANNAGE : 3900



INSCRIVEZ-VOUS ET RECEVEZ ce bulletin par mail.

Transmettre votre adresse e-mail à
accueil.mairiekernoues@orange.fr

PROJET TUTEURÉ «DEVENIR DU TENNESSY» :

Dans le cadre de notre Licence Professionnelle Management des Activités Commerciales, nous travaillons sur le projet de reprise du bar-tabac-jeux, le Tennessy, à Kernouës. Cette enquête nous permettra de connaître votre avis pour ce futur projet, de façon à redynamiser l'établissement et séduire la population du village et de passage.

* Le questionnaire vous sera distribué dans vos boîtes aux lettres la semaine prochaine.

* Pour vous faciliter la tâche, nous avons également confectionné un QR code qui contient le questionnaire.

* Le questionnaire est également téléchargeable via le lien ci-après : <https://educ.sphinxonline.net/v4/s/nkblv>

* Questionnaire et QR code également en ligne sur le site internet de la commune kernoues.com.

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Toutes les réponses sont les bienvenues et restent anonymes.

L'équipe projet

.....

le coin des associations korn ar c'hevredigezhioù

LE CLUB DU TILLEUL :

Suite à l'information de Générations Mouvements les Aînés Ruraux du Finistère, toutes les manifestations prévues avant l'été sont annulées. Dans l'attente d'une amélioration sanitaire, la première étape sera l'ouverture progressive des Clubs. Une petite ouverture se présente, soyez patients. Merci Prenez soin de vous.

PS : Assemblée Générale du Club à huis clos le 24 mars à 10h à la salle Louis Page. Cet avis concerne les administrateurs.

Jean KERMOAL, Président

annonces paroissiales

buhez ar barrez

MESES :

Samedi 13 Mars : 13h Lesneven

Dimanche 14 Mars : 9h Lesneven, 11h Le Folgoët

Vendredi 19 mars : 11h30 Le Folgoët, 17h Lesneven à.

Dimanche 21 mars : 9h Lesneven, 11h Le Folgoët

Jedi 25 mars : solennité de l'Annonciation du Seigneur. Messe : 10h30 Basilique du FOLGOËT.

LES MARDIS DE CARÊME

La communauté chrétienne locale de la côte des légendes propose des rencontres de prière, sous des formes différentes, durant le temps de carême, en l'église de Brignogan. Ces réunions se dérouleront le mardi matin de 9 h 30 à 10 heures. Les dates retenues : 16 mars et 23 mars.

la bibliothèque levraoueg



LES AMIS DU LIVRE

PERMANENCES SAMEDI 10H30 - 11H30

13 Mars : Anne TIGRÉAT

20 Mars : Christiane CABON



TAXES D'URBANISME

2021

- ◆ Vous construisez une habitation ou un bâtiment annexe à cette habitation (abri de jardin, garage, remise, piscine, local piscine...).
 - ◆ Vous réalisez une extension de votre habitation.
 - ◆ Vous transformez une grange en habitation.
 - ◆ Vos travaux affectent le sous-sol.
- ➔ **Vous êtes susceptible d'être redevable des taxes d'urbanisme : la taxe d'aménagement (TA) et la redevance d'archéologie préventive (RAP).**

Rappel urbanisme

A Kernouës, conformément à la délibération du 25 .11.2014, les abris de jardin sont exonérés de la taxe d'aménagement

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)

Cette taxe est composée :

- **d'une part communale** dont le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, assainissement, école, crèche...). Une délibération du conseil municipal en fixe le taux, qui peut être différent selon le secteur de la commune, ainsi que les exonérations facultatives.
- **d'une part départementale** servant à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), organisme de conseil à votre disposition pour votre projet architectural.

LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE (RAP)

Cette taxe permet de financer les travaux de fouilles archéologiques.

Ces deux taxes d'urbanisme sont à dissocier de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.



Ce document est donné à titre informatif et n'a aucune valeur contractuelle



• ANTENNE DE VACCINATION À LESNEVEN-:

Les prises de rendez-vous se feront progressivement, suivant les créneaux disponibles, en ligne via le site : www.santé.fr (rubrique Finistère > centre de Landerneau/Lesneven > prendre rendez-vous en ligne). Un numéro départemental d'appel est également à disposition au 02 57 18 00 61.

• SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT :

Du fait du transfert des données des logiciels de chaque commune vers un seul logiciel de gestion de la facturation eau et /ou assainissement, le service eau et assainissement enregistre des retards dans l'édition des factures d'eau. Nos agents mettent tout en oeuvre pour résorber ce retard et remercient par avance l'ensemble des usagers des communes concernées.

• SERVICE ENFANCE JEUNESSE

VISIOCONFÉRENCE JOB D'ÉTÉ – VENDREDI 24 MARS

Le Service Info Jeunes de la CLCL propose une visioconférence mercredi 24 mars de 18h à 19h autour des jobs d'été pour les mineurs. L'idée est de donner des pistes, des outils, des astuces aux jeunes pour trouver un job d'été, les mineurs sont aussi concernés. Ce temps servira aussi à évoquer le CV et la lettre de motivation pour pouvoir postuler dans les entreprises.

Dans le même sens, l'animateur sera disponible pour prendre des rdv avec les jeunes qui le souhaitent pour approfondir cette thématique ou échanger avec les jeunes n'ayant pas participé à la visio.

Pour s'inscrire à l'atelier en visio conférence, les jeunes doivent prendre contact auprès de l'animateur du SIJ, par mail à sij@clcl.bzh ou téléphone au 06 45 85 85 50, qui leur communiquera le lien de connexion.



• SERVICE DÉCHETS

-LES CONSEILS DE L'AMBASSADRICE DU TRI :

Séparer les emballages et les jeter en vrac !
Savez-vous que les machines des centres de tri séparent les matériaux entre eux afin de pouvoir ensuite les rediriger vers chaque filière de recyclage ?

Si vos emballages sont imbriqués les uns dans les autres les machines des centres de tri ne peuvent plus séparer les matériaux et classent directement vos déchets triés en refus (faute de ne pouvoir les rediriger vers les bonnes filières de recyclage).

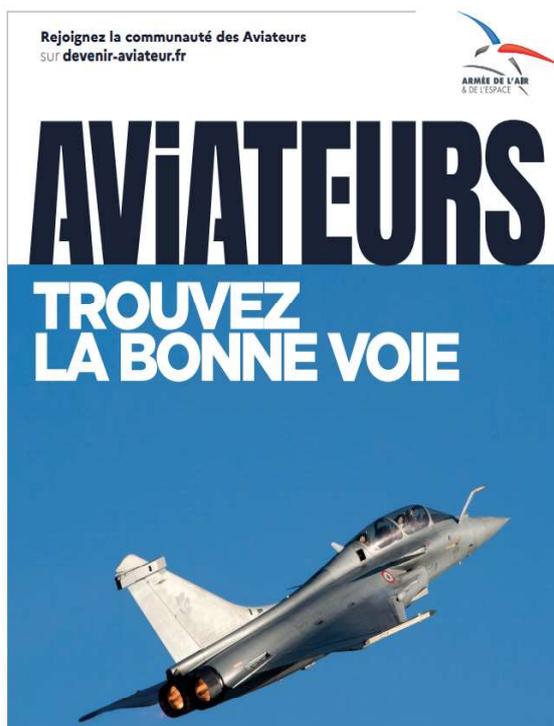
Pour éviter cela, on dépose donc séparément les films plastique qui suremballent par exemple des prospectus, briquettes de lait, paquets de chips de pâtes. On ne compresse pas non plus de boîtes de conserves, bouteilles en plastique, courrier ou autres cartonnets dans une plus grande boîte en carton avant de les mettre au tri.

> Le bon plan : Si vous manquez de place vous pouvez simplement écrasez vos emballages sur eux même,

mais ne les emboitez ja-



Vous avez un doute ? Déposez le déchet dans les ordures ménagères ou à la déchèterie.



L'armée de l'Air et de l'Espace recrute 3 000 femmes et hommes dans plus de 50 métiers différents consultables sur devenir-aviateur.fr.

TOURISME CÔTE DES LÉGENDES :

Avis aux organisateurs d'animations :

Dans ce contexte inédit, Tourisme Côte des Légendes s'adapte et continue de promouvoir les animations qui seront maintenues pour cette année.

Nous vous invitons communiquer les temps forts de l'année 2021 dès que possible.

Des guides papier seront réalisés selon le calendrier ci-dessous. Tourisme Côte des Légendes s'autorisera cependant à modifier ces périodicités en fonction du contexte sanitaire.

Guide	Animations recensées
N°1/2021	Avril à juin
N°2/2021	Juillet
N°3/2021	Août
N°4/2021	Septembre
	dont les Journées du Patrimoine
N°5/2021	Octobre à Décembre

Afin de faire paraître vos animations, veuillez compléter le formulaire que vous trouverez sur le site internet de Tourisme Côte des Légendes www.cotedeslegendes.bzh Espace Pro (accessible en bas de page) / Fêtes et manifestations / formulaire en ligne. Toutes les informations que vous nous communiquerez via ce formulaire seront également publiées sur notre site internet. Infos contacter Geneviève Dolou au 02 29 61 13 60 ou genevieve@cotedeslegendes.bzh.

Tourisme en Côte des Légendes : Horaires jusqu'au 11 avril :

Lesneven : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Fermé le mardi matin.

Maison de Territoire à Meneham à Kerlouan :

Lundi et du mercredi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Dimanche de 14h à 17h30. Fermé le mardi.

Donnez votre avis sur DU 1^{ER} MARS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations et le milieu marin

L'eau

Gestion de l'eau et des risques d'inondation

Donnez votre avis en ligne sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Le préfet de la région Centre-Val de Loire est le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne - Illustrations : Smiley - Agurand - MIE - Conception-illustration : agence de Plan Loire-Bretagne / Jan. 2011 - Injonctions Groupes Avenir - Impart Vert - sur papier FSC® - bois licence 10-31-1316

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

comité de bassin Loire-Bretagne

PEFC 10-31-1316

agenda war ho teiziataer

TI AR VRO LEON : Formation professionnelle au breton à Lesneven : Réunion d'information

L'organisme de formation agréé Roudour ouvrira une nouvelle session de formation à la langue bretonne de 6 mois en septembre 2021. Une réunion d'information est organisée au Lycée du Cleusmeur (pédagogie, financements, etc).

Jeudi 18 mars à 10h, gratuit.

Contact : degemer@roudour.bzh / 02 98 99 75 81

PRODUCTION & ÉDITION

Mairie de Kernouës

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christophe BÈLE, Maire

DÉPÔT LÉGAL

16 mai 2014

PROCHAINE PARUTION

LE 26 MARS 2021

Dépôt des articles pour

le 24 Mars à 12h00

Ne pas jeter sur la voie publique

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et plans d'eau, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations.



C'est une ambition collective majeure pour les années à venir

Qui peut répondre ?

- Tous les habitants du bassin.
- Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs.

Comment ?

- Répondez en ligne sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr
- Envoyez vos contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Sur quoi donner votre avis ?

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Loire-Bretagne :

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et son programme de mesures
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.